



SA INADI
Monsieur LAPRAILLE Erwin
Directeur général
Avenue Jacques Georgin 2
1030 Bruxelles

N. Réf. : KI/mp/AR déclaration/CAC 06052021/231394

V. Réf. :

Bruxelles, le 7 mai 2021

-

Objet : Accusé de réception de la déclaration des services sonores « BEL BEL BEL Bel RTL », « BEL RTL 80 », « BEL RTL Comédie », « BEL RTL Party », « Déci BEL RTL » et « Franco BEL RTL » introduite par l'éditeur Inadi SA.

Monsieur le Directeur général,

Vous avez saisi le Collège d'autorisation et de contrôle d'une déclaration des services sonores « BEL BEL BEL Bel RTL », « BEL RTL 80 », « BEL RTL Comédie », « BEL RTL Party », « Déci BEL RTL » et « Franco BEL RTL ».

En sa séance du jeudi 6 mai 2021, le Collège a accusé réception de cette déclaration. J'ai le plaisir de vous communiquer ci-joint l'accusé de réception qu'il a adopté.

Au nom du Collège, je vous souhaite plein succès pour vos activités.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur général, à l'assurance de ma très haute considération.

DocuSigned by:

08013E62BA9E470...
Karim IBOURKI,
Président